

Technologies / Sévères restrictions pour les médias en ligne

# Apple affiche sa gourmandise face aux groupes de presse

## L'ESSENTIEL

- Apple a modifié en profondeur le règlement pour les applications pour l'iPad et l'iPhone.
- Pour les groupes de presse, la menace d'un coup de frein sur leurs développements numériques est bien réelle.

C'est une tuile pour les groupes de médias qui ont misé lourd sur les nouveaux supports numériques comme l'iPhone et l'iPad. Leur constructeur, Apple, vient de changer unilatéralement les règles du jeu, mettant en péril les modèles d'affaires de nombreux journaux et magazines, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Dorénavant, Apple refusera d'héberger sur son AppStore – son magasin virtuel – toutes les applications dans lesquelles il est possible d'acheter et de consommer directement du contenu, comme un journal, par exemple, si l'on n'utilise pas exclusivement son système de paiement iTunes.

L'affaire s'apparente fort à une reprise en main, par Apple, d'un business juteux dont le géant américain n'a pas l'intention de perdre une miette. Qu'il s'agisse de l'iPad ou de l'iPhone, les médias sont, avec les jeux, l'un des secteurs les plus porteurs pour



LE LANCEMENT PROCHAIN DES ABONNEMENTS NUMÉRIQUES pour Le Soir sur l'iPad et l'iPhone est menacé par les nouvelles règles édictées par Apple. © PIERRE-YVES THIENPONT.

les applications qui se téléchargent sur l'AppStore par centaines de millions. Or, la majorité des journaux ou des magazines qui proposent des abonnements numériques le font en utilisant des systèmes de paiements indépendants des serveurs d'Apple, tels que PayPal ou Ogone.

S'il faut certes laisser une commission à ces gestionnaires de transactions financières, elle est sans commune mesure avec celle, d'environ 30 %, qui tombe dans l'escarcelle de la firme de Steve Jobs à chaque fois qu'un journal ou un magazine est acheté via iTunes. Un partage des revenus qu'Apple justifie égale-

ment en faisant valoir qu'il endosse la responsabilité de la bonne fourniture du service, lorsqu'il transite par son application, et qu'il doit donc appliquer des règles de contrôle strictes pour chaque petit programme mis en ligne sur sa plateforme.

**En imposant de nouvelles règles Apple met à mal les mécanismes imaginés par les groupes de presse pour leur diversification**

Une modification du règlement dont les effets n'ont pas tardé à se faire sentir. « *Vingt et une de nos nouvelles applications ou des mises à jour d'applications*

*existantes ont été refusées par Apple depuis le début de l'année*, explique Jean-Paul de Ville, le patron d'AppSolution, une jeune entreprise bruxelloise spécialisée dans le développement de programmes pour les tablettes et les smartphones. *Une situation qui illustre l'insécurité dans laquelle doivent travailler aujourd'hui les développeurs d'applications, confrontés à la stratégie d'Apple qui n'hésite pas à changer brutalement ses règles.* »

Ce n'est pas la seule chose qui vient de changer. Un autre point du règlement précise désormais qu'il est interdit à une application de demander à ses utilisateurs

de donner des informations telles qu'une adresse e-mail ou une date de naissance. Des restrictions dont l'objectif est vraisemblablement de conserver à Apple la haute main sur la création de bases de données contenant les profils des utilisateurs.

« *En imposant ces nouvelles règles, Apple met à mal des mécanismes qui avaient été imaginés par les groupes de presse pour assurer leur diversification*, s'inquiète le responsable du Soir.be, Philippe Laloux. *Cela touche tout le monde de plein fouet, tant Rosiel que Corelio ou Roularta. Personne ne devrait être épargné tant en Belgique qu'ailleurs dans le monde. Jusqu'aux grands titres comme le New York Times.* »

L'interdiction d'utiliser des moyens de paiement aussi répandus en Belgique que ceux mis en œuvre par Ogone sur le web risque également de retarder le lancement de la nouvelle formule d'abonnement, annoncée par *Le Soir* il y a quelques jours à peine. « *Le modèle économique de l'abonnement au journal que nous voulons proposer sur tous les supports numériques, de l'iPhone à l'iPad en passant par Android est remis en cause par l'obligation de payer via iTunes*, poursuit Philippe Laloux. *De même, la possibilité pour les abonnés au journal papier d'accéder gratuitement aux versions numériques du journal risque d'être reportée puisqu'ils ne pourront plus enregistrer leurs données sur un iPhone ou un iPad.* »

Nous n'avons pu joindre Apple pour obtenir une réaction, vendredi. ■ **ALAIN JENNOTTE**

## Presse

### Références devient un magazine

**R**éférences, le supplément emploi du *Soir*, s'offre une cure de jouvence. A partir du samedi 22 janvier, il va se transformer en véritable magazine. L'objectif est de rendre le support plus « design » et plus pratique à manier afin de prolonger un maximum sa durée de vie dans les foyers. « *En analysant le marché de l'emploi, on se rend compte que tous les indicateurs sont positifs*, explique Gregory Hulstaert, marketing manager de Références. *La confiance des entrepreneurs reprend, l'intérim progresse positivement et une guerre pour les talents commence à se faire sentir. Il devient difficile pour les entreprises de trouver certains profils. Partant de ce constat, nous avons voulu développer un nouveau produit plus séduisant qui attirera ces talents.* »

Pour en atteindre un maximum, Références a décidé de ne plus ne se contenter uniquement des lecteurs du *Soir* et de l'*Echo*. A l'instar de son cousin flamand *Vacature*, le magazine sera aussi disponible tous les quinze jours dans des présentoirs situés dans plus d'un millier d'emplacements en Wallonie et à Bruxelles. Le magazine sera différent de celui qui est encarté dans le journal au niveau de l'apparence – la couverture sera imprimée sur du papier glacé – et du contenu. Celui-ci sera une synthèse des deux Références qui auront été publiés dans *Le Soir*.

Ce magazine sera disponible dans les librairies, les stations-service, les universités et hautes écoles, les grands magasins... Avec un accent particulier sur les grandes villes (Namur, Liège, Bruxelles.) ainsi que sur l'axe E411. ■ **J.-F. M.**